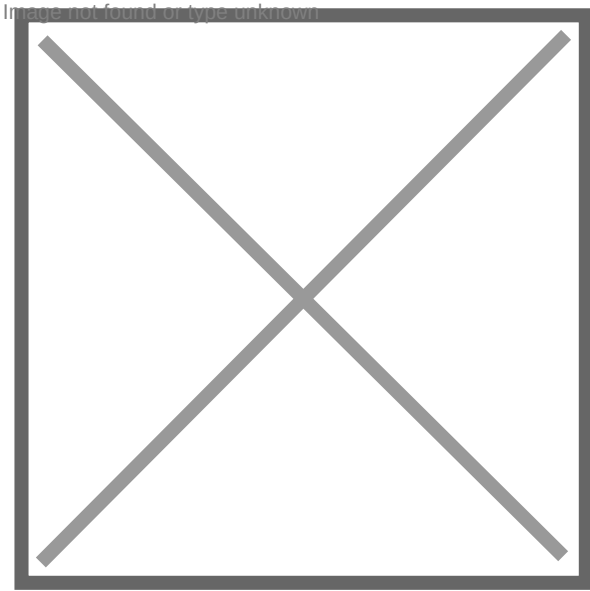




Signification de contrainte CIPAV

Par **valou123**, le **14/06/2018 à 21:19**

Bonjour

Je souhaiterais savoir jusqu'où peut aller un huissier mandaté par la CIPAV ayant entre les mains uniquement une signification de contrainte ?

peut il sans autre document venir faire une saisie de meuble ?

faire intervenir la gendarmerie et brigade canine sans décision du tribunal ?

poursuivre ses actions alors que je lui ai apporté la preuve le paiement qu'il refuse de prendre en compte tant que je n'ai pas payé ses frais ?

Merci par avance

Cordialement

valou

Par **Visiteur**, le **14/06/2018 à 21:27**

Bsr

Votre message est incompréhensible, si vous n'exposez pas votre cas, désolé.

Par **valou123**, le **14/06/2018 à 21:30**

Je reformule.

Un huissier peut il venir chez moi et vouloir saisir mes meubles alors qu'il n'a comme

document qu'une signification de contrainte ?

Le tribunal ne doit il pas intervenir pour valider une poursuite de procédure et délivrer un document pour autoriser l'huissier à venir saisir mes meubles ?